

DE « L'HOMME DU 18 JUIN » A L'HOMME DU « EN MÊME TEMPS »

1) Introduction

a) Rappels historiques.

- 13/02/1960 : la 1^{ère} bombe « A » française explose sur la base de Reggane dans le Sahara
- Le général De Gaulle, père « politique » de la bombe a voulu cette arme afin de garantir l'indépendance de la France face, en particulier, aux deux superpuissances que sont les USA et l'URSS. Nous sommes en pleine guerre froide et la France ne veut, sans pour autant être neutre, choisir un camp plutôt que l'autre. C'est l'instrument diplomatique fondamental.
- L'outil de la dissuasion nucléaire française est conçu et fabriqué sur mesures pour et par la France (contrairement à la force nucléaire britannique qui est dépendante des américains.)

b) Définitions.

- le concept de la dissuasion nucléaire française n'est qu'une modalité particulière de la défense qui consiste à détourner un ennemi potentiel d'une action agressive, en le menaçant d'une action de représailles.
- Dans la mesure où l'on est capable de gagner la guerre (grâce à cette arme « apocalyptique »), on n'a pas à livrer cette guerre. En d'autres termes, cette arme, par la menace qu'elle représente, permet d'éviter la guerre.
- Jusqu'à l'arrivée de cette nouvelle arme, on opposait la DEFENSE en tant qu'acceptation de la bataille ou de la guerre, à la DISSUASION qui en serait la négation ou le refus, la menace suffisant à assumer tout à la fois la protection du territoire national et l'absence de conflits ouverts.
- Face à des puissances militaires bien supérieures à la France, cette doctrine de dissuasion est la réponse du faible au fort, celle de David contre Goliath. Si les arsenaux nucléaires américain et soviétique sont capables de viser des objectifs militaires, la France, elle, n'en a pas les moyens et sa stratégie repose sur la destruction de villes ennemies. Mais en attaquant des cités, la doctrine française met en jeu la survie du territoire national. D'où les notions de « défense des intérêts vitaux » et de « Sanctuarisation ».
- Enfin, si le territoire national est sanctuarisé, qu'il est théoriquement à l'abri d'une attaque d'une autre puissance nucléaire, on conçoit que cette doctrine à la fois simple et compliquée, taillée sur mesure pour la France, ne peut servir de parapluie nucléaire à un pays ami, européen ; d'ailleurs ceci a été admis par toute la classe politique française, de la Gauche à la Droite, depuis le départ du général de Gaulle, concepteur de la dissuasion française.

2) Situation politique actuelle

Le président de la République actuel, Emmanuel Macron, est le 1^{er} président français à vraiment « mettre les pieds dans le plat » ... Le 7 février 2020, il déclarait :

« Si d'aventure un dirigeant d'Etat venait à mésestimer l'attachement viscéral de la France à sa liberté et envisageait de s'en prendre à nos intérêts vitaux, quels qu'ils soient, il doit savoir que nos forces nucléaires sont capables d'infliger des dommages absolument inacceptables sur ces centres de pouvoir, c'est-à-dire sur ses centres névralgiques, politiques, économiques, militaires. Nos forces nucléaires ont été configurées pour cela avec la flexibilité et la réactivité nécessaires. En cas de méprise sur la détermination de la France à préserver ses intérêts vitaux, un avertissement nucléaire, unique et non renouvelable, pourrait être délivré à un agresseur étatique pour signifier clairement que le conflit vient de changer de nature et rétablir la dissuasion... »

Et de préciser :

« Nos forces nucléaires jouent un rôle dissuasif propre, notamment en Europe. Elles renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et à cet égard ont une dimension européenne. Sur ce point notre indépendance de décision est pleinement compatible avec une solidarité inébranlable à l'égard de nos partenaires européens. Notre engagement pour leur sécurité et leur défense est l'expression naturelle de notre solidarité toujours plus étroite. Soyons clairs : Les intérêts vitaux de la France ont désormais une dimension européenne. »

Le 30 janvier 2024, il déclarait à Stockholm :

« La France a la responsabilité de mettre sa capacité de dissuasion nucléaire à la disposition de l'Europe. » et aussi : « ce que nous définissons comme nos intérêts vitaux est par quintessence européen »

3) en conclusion, quelques remarques :

a) De quel pays monsieur Macron est-il le président ? de l'Europe ou bien de la France ?

b) On aimerait que monsieur Macron définisse avec précision ce que sont les intérêts vitaux de la France, et tout particulièrement en Europe. Il est le premier président français, sous la 5^e République, à parler de l'Europe en ce qui concerne la force de dissuasion nucléaire, jusqu'à preuve du contraire, franco-française.

c) Notons quand même que nos partenaires européens ne sont pas, officiellement, demandeurs d'une protection française car ils sont déjà couverts, pour la plupart, par la dissuasion nucléaire de l'OTAN (des USA). De surcroît, la défense européenne n'est pas près de voir le jour sur le plan conventionnel car l'on constate qu'une grande majorité des états de l'Union européenne achète outre-Atlantique une bonne partie de son arsenal militaire.

d) Comme bien souvent le président de la France tient des propos contradictoires, le fameux « en même temps » voire même des propos incompréhensibles, comme c'est déjà arrivé dans certains discours.

e) un sujet aussi sensible et grave qu'est la dissuasion nucléaire de la France ne peut tolérer des prises de positions floues, ambiguës, approximatives et venant d'un seul homme sans concertation aucune de la classe politique française dans son ensemble.

Forte de ces constats, la F.O.F. restera vigilante quant à l'esprit de dissuasion conçu par l'Homme du 18 juin, père de la cinquième République et garant de l'indépendance de la France, et le fera savoir aux autorités lorsque le besoin s'en fera sentir.

« POUR LA FRANCE, PAR LA F.O.F. NOUS COMBATTONS ! »